



*Commune des Avirons*

Extrait N° 3 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du 23 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 23 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

**28 FEV. 2018**  
que la convocation du Conseil a été faite le **14 février 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

**Absents :** M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIR Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette.

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

❖ *Madame CARDERBY Colette a intégré la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 2.*

& &  
&

**AFFAIRE N° 3 /** **Orientations budgétaires 2018**

- Service annexe de l'eau potable

*Hôtel de Ville*

**Rappel sur la gestion** : La gestion de la production et de la distribution d'eau potable de la commune des Avirons a été confiée à la CISE via un contrat d'affermage, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Celui-ci a une durée de 10 ans.

La CISE Réunion, filiale de SAUR France, exploite les ouvrages mis à sa disposition par la commune, notamment les canalisations, les ouvrages de production et de traitement, les relais de pompage et les réservoirs. La société est chargée de l'entretien des installations, de la surveillance et du renouvellement des branchements et des équipements électromécaniques

La commune reste cependant propriétaire des équipements et responsable des investissements. Elle organise et finance le renouvellement des canalisations et de tous les ouvrages de génie civil et de captage.

Les données essentielles du service : 5 004 abonnés au service, 497 325 m<sup>3</sup> prélevés, 626 479 m<sup>3</sup> achetés, 836 231 m<sup>3</sup> consommés, 98.7 km de réseau, rendement du réseau : 77,9 %.

**Rappel des données financières** :

En termes d'analyse

	2014	2015	2016	2017
Recettes de gestion	376 000	376 000	376 000	376 000
Charges de gestion	53 566	35 686	5 741	11 188
<i>Excédent brut de fonctionnement</i>	<i>322 434</i>	<i>340 314</i>	<i>370 259</i>	<i>364 812</i>
Résultat financier	- 23 763	- 25 208	- 25 003	- 33 313
Résultat exceptionnel	4 862	0	0	0
<i>C.A.F</i>	<i>303 534</i>	<i>315 106</i>	<i>345 256</i>	<i>331 499</i>
Remboursement emprunts	31 227	32 481	43 784	45 140
<i>Epargne nette</i>	<i>272 307</i>	<i>282 625</i>	<i>301 472</i>	<i>286 359</i>
Recettes d'invest (hors emprunt)	21 033	7 260	194 391	1 689 237
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>293 340</i>	<i>289 885</i>	<i>495 863</i>	<i>1 975 596</i>
Emprunts	0	200 000	0	985 924
Dépenses d'investissements	269 452	49 726	643 945	3 104 262

Dettes

Encours au 31/12	562 994	730 513	686 729	1 627 513
Capacité de désendettement	1,85	2,32	1,99	4,91

Globalement, le budget de l'eau est correct avec de bonnes capacités d'autofinancement et de bonnes possibilités de recours à l'emprunt si besoin.

En 2017, les réalisations brutes devraient s'établir à :

- En recettes de fonctionnement : 549 787,24
- En dépenses de fonctionnement : 278 101,59
  
- En recettes d'investissement : 3 561 333,52
- En dépenses d'investissement : 3 451 636,17

Les restes à réaliser à :

- 1 613 341,00 en dépenses
- 1 273 294,00 en recettes

Le fonctionnement devrait permettre un résultat de 271 685,65 euros.  
L'investissement un besoin de financement de 230 349,65 euros.  
En conséquence, un résultat net dégagé de + 41 336,00 euros.

L'investissement a principalement porté sur :

- ✓ Le remboursement du capital de la dette, soit 78 371,72 € ;
- ✓ Une partie des travaux pour la réalisation de l'unité de traitement et la construction du réservoir du Télélave ; Les restes à réaliser porteront essentiellement sur la finalisation desdits les travaux.

**Orientations 2018 :**

Les données financières prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit de la vente d'eau aux abonnés 376 000
- Reprise sur subvention 91 000

En recettes d'investissement :

- Prélèvement sur la section d'exploitation 300 000
- Amortissement des installations 273 000
- Emprunt 756 617
- Subventions 373 000

S'agissant de la dette, l'encours s'élève à 686 729,25 euros au 31/12/16. L'annuité se décompose en :

- Pour le capital : 45 139,99 euros
- Pour les intérêts : 23 739,34 euros.

Le Maire propose au Conseil, pour l'année 2018, de retenir les orientations suivantes :

- D'inscrire le coût d'acquisition du foncier de l'association diocésaine pour l'unité de traitement du centre-ville pour 150 000 euros ;

- D'inscrire les premiers frais de portage pour l'achat du foncier sur la route du Tévelave destiné à la construction d'un réservoir du fait de la future ZAC pour 10 000 euros (frais d'acte uniquement pour l'instant) ;
- Les études nécessaires à l'opération de construction d'une unité de traitement d'eau potable du centre-ville pour 200 000 euros ;
- D'enclencher les travaux de modernisation des canalisations notamment pour régler les problèmes de casses répétitives sur certaines portions du réseau, pour mettre en place des surpresseurs, améliorer la défense incendie, déconnecter les réseaux en doublon, installer des réducteurs de pression ...  
Les crédits affectés à ces travaux sont fixés à 770 000 euros.
- De poursuivre les négociations avec la société fermière pour notamment intégrer au périmètre de l'affermage les unités de traitement ;
- D'enclencher un début de réflexion sur le transfert à la CIVIS de la compétence eau en sachant que le contrat se termine la veille de l'effectivité du transfert.

Le conseil est invité à se prononcer.

Après discussions, les **orientations budgétaires 2018** pour le **service de l'eau potable** sont fixées comme suit :

- D'inscrire le coût d'acquisition du foncier de l'association diocésaine pour l'unité de traitement du centre-ville pour 150 000 euros ;
- D'inscrire les premiers frais de portage pour l'achat du foncier sur la route du Tévelave destiné à la construction d'un réservoir du fait de la future ZAC pour 10 000 euros (frais d'acte uniquement pour l'instant) ;
- Les études nécessaires à l'opération de construction d'une unité de traitement d'eau potable du centre-ville pour 200 000 euros ;
- D'enclencher les travaux de modernisation des canalisations notamment pour régler les problèmes de casses répétitives sur certaines portions du réseau, pour mettre en place des surpresseurs, améliorer la défense incendie, déconnecter les réseaux en doublon, installer des réducteurs de pression ...  
Les crédits affectés à ces travaux sont fixés à 770 000 euros.
- De poursuivre les négociations avec la société fermière pour notamment intégrer au périmètre de l'affermage les unités de traitement ;
- D'enclencher un début de réflexion sur le transfert à la CIVIS de la compétence eau en sachant que le contrat se termine la veille de l'effectivité du transfert.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

